

BAREME DES HONORAIRES KEYMEX*

6% TTC maximum du prix de vente. TVA incluse 20%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, les prix indiqués sont Frais d'Agence Inclus (FAI).

Les honoraires de transaction sont TVA comprise au taux de 20%.

Ces tarifs représentent un maximum.

Des aménagements dégressifs pourront être apportés en fonction de l'importance de notre intervention et du prix des biens

BIENS IMMOBILIERS À USAGE D'HABITATION

Prix de vente	Forfait ou % du prix TTC
De 0 à 100 000 €	Forfait de 6 000 €
De 100 001 à 150 000 €	6 %
De 150 001 € à 250 000 €	5,5 %
De 250 001 € à 350 000 €	5 %
De 350 001 € à 500 000 €	4,5 %
De 500 001 € à 700 000 €	4,25 %
De 700 001 € à 850 000 €	4 %
850 001 € à 1 000 000 €	3,75 %
À partir de 1 000 000 €	3,25 %
PARKING / BOX	
PARKING, BOX	Forfait de 3 000 €

HONORAIRES LOCATION & GESTION LOCATIVE

Honoraires de négociation (exclusivement charge bailleurs)

Forfait 150€ TTC

	Visites, constitutions des dossiers et rédaction du bail	Montant charge propriétaire	Montant charge locataire **
Biens Immobiliers à usage d'habitation Prix par m ² de la surface habitable	Bien en zone non tendue*	8€/m ²	8€/m ²
	Bien en zone tendue*	10€/m ²	10€/m ²
	Biens en zone très tendue*	12€/m ²	12€/m ²
	Etats des lieux	3€/m ²	3€/m ²
	Permis de louer (communes concernées***)	99€	-
Garage et parking	Rédaction du bail	-	130€
Locaux commerciaux et professionnels	Rédaction du bail	-	1000€
	Honoraires	-	10 % du loyer triennal HT-HC

*Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR – décret n°2014-890)

**Pour les locations visées par les articles 2 et 25-3 de la loi de 1989

***Loi ALUR du 24,3,14 (art. 92 et 93), décret n°2016-1790 du 19,12,16: JO du 21,12,18 : art.188/CH; L.634-1 L.634-3 L.634-4

Honoraires de Gestion Locative	6 % HT des sommes encaissées + TVA en rigueur
Assurance	Garantie Loyer Impayé 2,5 % TTC

HONORAIRES TERRAIN A BATIR

Terrain non constructible	Forfait de 5 000 € TTC
Terrain constructible	10 % TTC (avec forfait minimum de 6 000 €)

HONORAIRES FONDS DE COMMERCE

Minimum de facturation	6 000 € TTC
De 0 € à 100 000 €	Forfait 10 000€ TTC
+ de 120 000 €	10% TTC

HONORAIRES LOCAL COMMERCIAL (MURS)

Jusqu'à 120 000 €	10 %
De 120 001 € à 250 000 €	9 %
De 250 001 € à 400 000 €	8 %
De 400 001 € à 500 000 €	7 %
Supérieur à 500 000 €	6 %
Forfait minimal	De 8 000 €

*Honoraires à la charge du client vendeur. La délivrance d'une note est obligatoire. Toutefois, à titre exceptionnel, il peut être appliquer une commission à la charge « acquéreur ». Le Barème sera alors identique à celui charge vendeur

Date d'édition du barème : 20/04/2022

CE DOCUMENT EST UNE ANNEXE AU CONTRAT D'AGENT COMMERCIAL

Chaque centre est juridiquement et financièrement indépendant
KEYMEX IMMOBILIER LYON EST – 44 Avenue Paul KRUGER 69100 VILLEURBANNE
SAS MARPOLE au capital de 50 000€ / RCS 850 969 528 LYON
CPI 69012019 000 042 223
Sans Garantie financière – Sans détention de fonds